

DOSSIER CANDIDATURE ARBITRE SAISON 2017/2018



Cette candidature doit être accompagnée des pièces suivantes

- * Chèque établi par votre club d'accueil, à l'ordre du District du Var (frais d'inscription)
 - * pour les moins de 23 ans au 1/1/18:

Un de 60 Euros à l'ordre du District du Var + un de 27 euros à l'ordre de l'UNAF-VAR

* pour les plus de 23 ans au 1/1/18 :

Un de 60 Euros à l'ordre du District du Var + un de 42 euros à l'ordre de l'UNAF-VAR

- * 2 photos d'identité avec Nom et prénom au dos
- * 1 extrait de casier Judiciaire n°3 (107 Rue Landreau 44079 NANTES CEDEX 1) ou internet : http://www.cjn.justice.gouv.fr
- * le dossier médical d'aptitude à l'arbitrage du football (avec ECG) ci-joint complété par votre médecin
- * Le rattachement au club d'appartenance complété (Facultatif)
- * L'autorisation parentale ci-jointe complété (Candidat mineur)
- * La lettre de motivation remplie
- * 1 photocopie de la carte d'identité (ou livret de famille)

UN MOYEN DE LOCOMOTION PERSONNEL EST INDISPENSABLE

LE CANDIDAT DOIT RETOURNER LE PRESENT DOSSIER COMPLET AVANT LA DATE DE L'EXAMEN SOUS PEINE DE NE PAS POUVOIR Y PARTICIPER.

Votre dossier complet est à retourner au :

District du Var de Football 169 Avenue Charles-Marie Brun B.P. 356

83077 TOULON CEDEX 9

	ORIGINE de la CA	NDIDATURE	
N° Tél vu à la télé	☐ Parrainé par un arbitre	☐ Club	☐ Site Internet
Université Lycée Collège	e Stage Externat	☐ Autre (Préciser) :	



FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Saison 2017/2018

Nom				
Prénom				
Date de naissance	Date de naissance Lieu de naissance			
Lieu de naissance				
N° licence arbitre			Photo	
Adresse				
Code postal - Ville				
Email				
Téléphone -	Portable	Domicile	Travail	
гејерноне				

Arbitre du distri	ct depuis	la saison					
Statut de l'arbit	raaa	Club formateur					
Statut de l'arbit	raye	Club d'appartenance					
Avez-vous une licence joueur ? (1)	O / N	Si oui dans quel club					
joueur ? (1) Avez-vous une autre licence ? (1) O / N		Si oui dans quel club					
Avez-vous un parent licencié ? (1)	O / N	Si oui lien de parenté et club					

	Vous êtes libre (1) (3)								
En semaine	Samedi matin	Samedi après midi	Dimanche matin	Dimanche après midi	A partir de quelle date ?				
O / N	O / N	O / N	O / N	O / N					

Vous souhaitez arbitrer								
Evoluciyoment à la touche (1)	t à la taucha (4)		II loisir (1)	O / N				
Exclusivement à la touche (1)	O / N	En futsa	al (1) (2)	O / N				
Moyen de locomotion (1)	O / N	Si oui lequel						

Q	Quels sont les clubs,	qu'à la suite d'inci	dents, vous ne so	uhaitez plus ou ne p	oouvez plus arbitrer	? (3)

Date et Signature :

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) sous réserve d'examen
- (3) à renseigner impérativement pour mise à jour périodique Foot 2000

	, certifie par la présente être âgé(e) de plus de 18 ans suivre la formation et passer l'examen d'arbitre. Signature
	RATTACHEMENT CLUB (Facultatif)
Club d'accuail ·	
Nom du Président :	
(Cachet du club signa	ature du Président ou du secrétaire)
	LETTRE DE MOTIVATION
Explique	r en quelques lignes les raisons qui vous amènent à l'arbitrage
••••••	
••••••	
•••••	
•••••	
••••••	••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••	
••••••	
•••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••	
•••••	
•••••	
••••••	

Note d'instruction : à propos de la visite médicale des arbitres

Visites médicales spécifiques des arbitres

Généralités

La visite médicale concerne tous les arbitres, arbitres auxiliaires ou tout membre licencié de la fédération susceptible de faire fonction d'arbitre qu'il soit dirigeant, joueur, ou éducateur.

Elle ne différencie pas : • l'aptitude à arbitrer au centre ou à la touche

· arbitre et arbitre assistant

Elle est : • obligatoire tous les ans

 effectuée de préférence par un médecin fédéral ou un médecin titulaire d'un diplôme de médecine du sport

• respectueuse du protocole établi et des examens demandés

Elle est plus : • SPÉCIFIQUE s'il s'agit d'un arbitre de Ligue (examen ophtalmologique)

• COMPLÈTE selon l'âge et les facteurs de risque

Elle comporte : • obligatoirement un examen clinique

• éventuellement un examen cardiologique avec échographie et épreuve d'effort

• éventuellement un examen ophtalmologique ou autre (selon la réglementation ou les constatations du médecin examinateur)

Des investigations complémentaires peuvent être exigées, surtout devant la notion de facteurs de risque cardio-vasculaires et/ou d'autres problèmes médicaux.

Le médecin donne son avis sur l'aptitude à arbitrer en tenant compte des facteurs de risque. Il est responsable de son examen.

✓ La cécité monoculaire est une contre-indication absolue à la pratique de l'arbitrage.

✓ La diplopie est une contre-indication relative à la pratique de l'arbitrage.

✓La pratique de l'arbitrage est interdite dans les 3 mois après une chirurgie réfractive en raison de l'aggravation de la sensibilité à l'éblouissement.

Dossiers médicaux des arbitres

Le dossier médical expédié à chaque arbitre doit être accompagné de courriers explicatifs (voir modèles en annexe : lettre n° 1 et lettre n° 2).

Avant la visite médicale, l'arbitre doit : • remplir et signer le questionnaire médical

Lors de la visite médicale, l'arbitre doit : • présenter son dernier certificat de vaccination antitétanique

(annexe 10.1 - calendrier des vaccinations)

• présenter ses ordonnances et analyses biologiques (en cas de

pathologie en cours)

Après la visite médicale, l'arbitre doit : • envoyer le dossier sous pli cacheté et confidentiel à la commission médicale de la lique ou du district concerné

La commission médicale, commission de contrôle, validera ou invalidera de façon temporaire ou définitive l'autorisation d'arbitrer selon les conclusions du médecin examinateur, mais elle peut demander des examens médicaux complémentaires avant de statuer.

Seuls les arbitres ayant satisfait à ces obligations et ayant obtenu la non contre-indication à la pratique de l'arbitrage pourront participer aux tests de terrain.

Arbitre de district

Pour le dossier médical des arbitres de district se référer au protocole d'examen.

Examen cardiologique:

L'électrocardiogramme est obligatoire au premier examen. Joindre le tracé et son interprétation (l'interprétation automatique n'est pas valable).



À partir de 35 ans, il sera renouvelé selon le rythme établi par le protocole de l'examen.

Examen biologique:

Des examens biologiques peuvent être demandés.

> Arbitre de ligue

Pour le dossier médical des arbitres de lique se référer au protocole d'examen.

Examen cardiologique:

Mêmes obligations d'examen que les arbitres de district.

Examen biologique:

Des examens biologiques peuvent être demandés.

Examen ophtalmologique :

Cet examen est obligatoire et complet la première année de l'arbitrage selon le protocole établi en page 4 du dossier médical d'arbitre de lique.



à partir de 35 ans, il sera répété tous les 4 ans.

Certaines anomalies constatées ou maladies évolutives de la vision peuvent être une contre-indication temporaire ou définitive à l'arbitrage.

Pour toutes les catégories d'arbitres, la Commission Médicale Régionale peut, devant des facteurs de risque cardio-vasculaires ou des problèmes oculaires, modifier la fréquence des examens.



EXAMEN MEDICAL DES ARBITRES DE DISTRICT



Dossier à adresser, <u>sous pli confidentiel</u> au district, à l'attention de la Commission Médicale de District.

TOUT DOSSIER MEDICAL INCOMPLETEMENT REMPLI SERA IRRECEVABLE ET RETOURNE A L'EXPEDITEUR.

SECRET MEDICAL

SAISON:	DISTRICT:
Nom :	Prénom :
	Profession:
Téléphone :	Courriel :
	PREAMBULE
	atique de l'arbitrage en district, effectué de préférence par un médecin fédéral ou un médecin titulaire i, est destiné à définir l'absence de contre-indication d'ordre médical et engage la responsabilité du
réalisés dans ce dossier. Notam	strict attire votre attention sur l'importance de l'ensemble des examens demandés qui devront être ment, la prise en compte des facteurs de risque éventuels dans le cadre d'une politique de prévention port. Si nécessaire, en fonction des résultats de l'examen médical, l'avis d'un spécialiste sera requis.
	strict enregistre l'avis du médecin examinateur et valide l'autorisation de jouer. En cas d'avis médical administrative du dossier est incomplète, elle ne délivrera pas l'autorisation d'arbitrer.
	Le Médecin Fédéral National
O AVIS DE LA COMP	IISSION MEDICALE DE DISTRICT
Partie strictement réservée à	
Ayant pris connaissance du dossier	de l'arbitre cité ci-dessus et des conclusions de l'examen du Docteur
☐ La Commission Médicale de	district transmet le dossier au secrétariat du district pour la délivrance de la licence arbitre.
☐ La Commission Médicale de ☐ administrative.	district décide que le dossier ne peut être validé pour raison : Motif :
☐ médicale.	Motif : un courrier explicatif sera adressé à l'arbitre.
Date :	Signature et cachet :



EXAMEN MEDICAL DES ARBITRES DE DISTRICT



Nom : Date de naissance :											
		, , .	. ,,								
O QUESTIONNAIRE MEDICAL CON		NTIEL									
À remplir par l'arbitre préalablement à l'examen médica	I										
Avez-vous été hospitalisé(e) ?	☐ oui*	☐ non	* précisez :								
Avez-vous été opéré(e) ?	☐ oui*	☐ non	* précisez :								
Avez-vous des troubles de la vue ?	☐ oui*	☐ non	* portez-vous des corrections 🚨 lun	ettes 🖵	lentilles						
Souffrez-vous de diplopie (vision dédoublée par instant) ?	u oui	☐ non									
Avez-vous interrompu pour raisons médicales votre activité o	d'arbitre	durant la de	rnière saison ?								
	☐ oui*	☐ non	* précisez :								
Avez-vous connaissance dans votre famille et survenu(e) av											
accident, maladie cardiaque ou vasculaire		non	* précisez l'âge :								
 mort subite (y compris du nourrisson) 	□ oui^	☐ non	* précisez l'âge :								
Avez-vous déjà ressenti pendant ou après un effort un(e) ?											
malaise/perte de connaissance deuleur thorseigne		non	palpitations (cœur irrégulier) fatigue (accoufflement inhabitue)		non						
 douleur thoracique 	□ oui	☐ non	fatigue/essoufflement inhabituel	☐ Oui	☐ non						
Avez-vous un(e) ?											
maladie cardiaque		non	• souffle cardiaque		non						
maladie des vaisseauxété opéré du cœur/des vaisseaux		□ non □ non	trouble du rythme connuhypertension artérielle		☐ non☐ non						
diabète				□ Oui	— 11011						
cholestérol élevé			•								
Avez-vous déjà eu un(e) ?											
• électrocardiogramme	☐ oui*	□ non	* date et résultats :								
échocardiogramme	☐ oui*	☐ non	* date et résultats :								
 épreuve d'effort maximale 	☐ oui*	☐ non	* date et résultats :								
Fumez-vous ?	☐ oui*	□ non	* nombre par jour ?								
			depuis quelle date ?								
Avez-vous des allergies ?			* précisez :								
Prenez-vous un traitement régulièrement ?			* précisez :								
Vos dents sont-elles en bon état ?											
Avez-vous eu des problèmes vertébraux ou ostéoarticulaires ?			* précisez :								
Date de vaccination contre le tétanos?											
Je soussigné(e), M	certifi	e sur l'honne	ur l'exactitude des renseignements p	ortés ci-d	essus.						
Date :		Signa	ture :								



EXAMEN MEDICAL DES ARBITRES DE DISTRICT



Nom :	om:					Prénom :				Saison :			
⇒ EXAM	El	N MED	ICAL										
				ANT	ÉCÉDE	ENTS DÉ	CLARI	ÉS					
MEDICAUX ET CHIR	URG	ICAUX											
ALLERGIE(S)													
DATE VACCINATION	I AN	TITETANIQUE			Le	dernier rap	pel de	vaccii	nation do	it dater de	moins de 10 ans	S.	
TRAITEMENT(S)EN													
				EXA	MEN M	ORPHOS	TATIC	UE					
Taille :	ille : (m/cm)									Poids / Ta			
Poids ·	ids:(kg/g)		IMC :			Normal 3,5 à 25	Surpo 25 à			modérée	Obésité sévère		ésité morbide
1 0103	1 Olus (kg/g)					N SOMAT			30	à 35	35 à 40	<u> </u>	Plus de 40
							-40-						
			40040511.1	0001107		T D 4 61 111	NIEN!						
			APPAREIL L	-OCOMOI	EUR E	I RACHII	JIEN :	anon	nalie ev	entuelle			
				APPAR	EIL CA	RDIO-RE	SPIRA	TOIR	E				
AUSCULTATION RESPIRATOIRE													
					ss gauche: bras droit:								
EXAMEN CARDIO-	Facteur de risque âge > à 50 ans				f 'l'	Facteurs de risque hors âge						. 20	TOTAL
VASCULAIRE	oui Antéc			Antécédents	s familiaux HTA Diabète			ете	te Tabac Hyperlipidémie Obésité IMC > 30				TOTAL
	-					et son interprétation médicale (l'interprétation automatique n'est pas valable)							
				cteurs de risque hors âge Période						effectuer	puo i		
Éusassa			-	-						CG de base au premier examen			
ÉLECTRO- CARDIOGRAMME		Homme	= 0 ou 1	= 0 ou 1 = 2 ou +		de 35 à 50 ans ECG tous les de 51 ans à + FCG + épreu				s 5 ans uve d'effort tous les 2 ans			
(ECG)										uve d'effort à visée cardiologique tous les 2 ans			
			2 ou +			de 50 ans à + ECG + épreu			+ épreuve	euve d'effort à visée cardiologique tous les ans			
		Femme -			- ECG de			de base a	se au premier examen				
	•				ACUIT	TÉ VISUE	LLE						
		La cécité m	onoculaire est inco	mpatible a	vec la p	ratique du	footb	all (arti	icle 44 ter	des règleme	ents généraux)		
~			Sans corre	ction		Avec	correcti	ion		Mo	de de correction		uel
ŒIL DROIT										□ lunettes			
ŒIL GAUCHE											☐ lentilles	•	
				C	DNC	LUS	ION						
e soussigné(e),					docte	ur en méd	decine	à					certifi
													20.011
□ ne présen	te p	as de cont	re-indication méd	licale à la	pratiqu	ie de l'ark	oitrage	e de d	listrict				
			ication médicale										
préciser le	mo	tif:											
Date de l'e	xam	nen ·					Signa	iture e	et cache	h:			